

 <p>ACADÉMIE DE MAYOTTE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">FICHE DE POSTE</p> <p align="center">DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE SEGPA</p>
<p>Division du 1^{er} degré – DPE1D / dep@ac-mayotte.fr</p>	<p align="center">Adresse électronique de la circonscription ASH :</p> <p align="center">- ien.ash@ac-mayotte.fr</p>
<p>Constitution du dossier : Une lettre de motivation (deux pages maximum), un Curriculum vitae (3 pages maximum), le dernier rapport d'inspection ou PPCR.</p> <p>Le dossier de candidature précisant en objet le profil de la candidature est à adresser à la DPE1D en l'envoyant, sous-couvert du supérieur hiérarchique, aux adresses électroniques suivantes : email : dep@ac-mayotte.fr et thomas.florent@ac-mayotte.fr</p> <p align="center">Date limite d'envoi du dossier : 29/08/2024</p>	

<p>Personnel concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignant du premier degré titulaire - Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable. <p>Environnement/Spécificité/Contraintes</p> <p>Implantées dans les collèges, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent « des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation (cycle 3) ».</p> <p>Missions</p> <p>Les missions du directeur adjoint chargé de SEGPA se déclinent selon trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ direction technique et animation pédagogique ; ▫ management et conduite de partenariats ; ▫ administration et gestion. <p>Ces missions sont précisément décrites dans l'arrêté du 9 janvier 1995.</p> <p>En référence aux circulaires n° 2006-139 du 29 août 2006 et n° 2009-06 du 24 avril 2009, le directeur adjoint de SEGPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participe aux travaux de l'équipe de direction dont il est membre et rend compte des activités de la SEGPA au conseil d'administration de l'établissement ; - met en place le projet pédagogique de la SEGPA, intégré au projet d'établissement ; - coordonne l'action pédagogique des professeurs des écoles (PE) et des professeurs de lycée professionnels (PLP) affectés dans la SEGPA ; - est chargé de l'organisation pédagogique de la SEGPA ; - organise et anime les réunions de coordination et de synthèse. ; - assure la mise en place du projet individuel de formation des élèves, en référence au socle commun des compétences et aux programmes du collège ; - assure la liaison avec la commission départementale d'orientation vers l'enseignement adapté (CDOEA)

Diplômes et/ou certifications souhaités

- ▮ enseignant titulaire d'un DDEEAS ;
- ▮ enseignant titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé option F.

Compétences attendues

- ▮ bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel ;
- ▮ bonne connaissance du public accueilli, des adaptations pédagogiques, du monde professionnel et de l'offre de formation post-3ème ;
- ▮ maîtrise des techniques d'animation et de conduite de réunion ;
- ▮ maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;
- ▮ aptitude à la communication, à l'écoute ;
- ▮ capacité à gérer des situations difficiles ;
- ▮ capacité à travailler au sein d'une équipe de direction élargie (principal, principal adjoint, CPE, gestionnaire, etc.)
- ▮ capacité à animer une équipe d'enseignants pluri catégorielle (PE, PLP, etc.)
- ▮ disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

Expériences professionnelles souhaitées

- ▮ expérience en SEGPA, poste ouvert aux PE et PLP.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service : 1607 heures/an
Missions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.